SYNDICAT LOCAL PENITENTIAIRE FORCE OUVRIERE CP RENNES

Trop c'est trop !! Transfert A NOUVEAU exigé !!

La détenue D a encore fait parler d'elle à la MA ! Elle n'aurait donc rien compris **en dépit de sa 'grosse' peine de QD suite à l'agression d'un agent MA et à l'escalade d'un arbre sur cour de promenade, pour rappel : 5 jours de QD ! C'est étonnant !**

Ainsi, aujourd'hui dès 13hoo, suite au tapage de la détenue D, la collègue MA1 demande une première fois à la détenue de cesser son foutoir. Malgré la demande de la collègue, la détenue s'est montrée de plus en plus insolente vis-à-vis des surveillantes MA et a continué de cogner dans les tuyaux de la cellule.

Vers 14h3o, alors que la surveillante MA2 est de nouveau intervenue suite à un énième appel de la détenue D pour répondre à ses demandes, la détenue n'a rien trouvé de mieux à faire que de bloquer la porte avec son pied au moment où l'agent a voulu refermer cette dernière, avant de continuer son vacarme.

Suite à son long et interminable raffut et à ses nombreuses provocations, la détenue a été reçue par le gradé MA qui l'a recadré.

Une fois réintégrée en cellule, la détenue a tenu les propos suivants à la surveillante MA2 :

« Je souhaite ta mort, je souhaite que tu sois écrasée par un bus ! »

Ne s'arrêtant pas de vociférer dans sa cellule et dans l'impossibilité de faire régner le calme au sein de la MA à cause de son tapage, une mise en prévention a été décidée.

La collègue MA2, le gradé MA, la gradée de roulement ainsi qu'un agent renfort ont dû maitriser la détenue en utilisant la force strictement nécessaire afin de l'accompagner gentiment au QD.

Une fois en cellule disciplinaire, la détenue s'est de nouveau rebellée lors du démenottage, **elle a d'abord porter un coup de pied au gradé MA au niveau du genou, puis plusieurs coups de pied au niveau du tibia de la collègue MA2 tout en vociférant des menaces :**

« Je vais prévenir tout mon quartier et on va vous faire la peau ! ».

L'aide de collègues venus en renfort dont l'agent QD a été nécessaire afin de démenotter la détenue et de refermer la grille de la cellule.

Une fois la grille fermée, la détenue a craché sur les agents !

Le bureau local Force Ouvrière exige A NOUVEAU le transfert de la détenue D qui perturbe encore et toujours le bon fonctionnement de la MA et qui agresse et menace les personnels en toute impunité ! Transfert précédé d'une sanction disciplinaire exemplaire : 30 jours fermes de QD ! Si cela se fait encore au CP Rennes bien entendu !

Le bureau local Force Ouvrière soutient pleinement les agents victimes de cette agression et se tient à leur entière disposition.

Le bureau local FO
Rennes, le 31 août 2018